

Plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

Légende des différentes servitudes représentées sur les plans

-  EL3 - Servitudes de halage et marchepieds
-  AS1 - Servitudes relatives à la protection des périmètres de protection des eaux potables et minérales (périmètre immédiat)
-  AS1 - Servitudes relatives à la protection des périmètres de protection des eaux potables et minérales (périmètre rapproché)
-  AS1 - Servitudes relatives à la protection des périmètres de protection des eaux potables et minérales (périmètre éloigné)
-  SUP1 GRT GAZ - Servitude d'utilité publique d'effets pour la maitrise de l'urbanisation aux abords des canalisations de transport de gaz
-  I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
-  PM1 - Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles
-  PT1 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
-  PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles de centres d'émission et de réception exploités par l'État
-  PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
-  AC2 - Sites classés ou inscrits
-  AC1 - Servitudes relatives à la protection aux abords des monuments historiques
-  AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
-  A4 - Servitude concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
-  T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer